

Cercle d'Art Le Bon Vouloir
rue Neuve, 8
7000 Mons

Madame, Monsieur,

Nous sommes très heureux de vous annoncer que le 120^{ème} Salon du Bon Vouloir prendra ses quartiers aux anciens Abattoirs de la Ville, rue de la Trouille, 17 à Mons. Il ouvrira ses portes du **dimanche 18 mai au dimanche 17 août 2025** et durera donc trois mois.

Vous trouverez dans le règlement d'ordre intérieur ci-dessous toutes les informations utiles relatives à votre participation en 2025.

Règlement d'ordre intérieur

Le renvoi de la demande de participation emporte de plein droit et sans contestation aucune l'adhésion au présent règlement.

- Dans l'obligation de s'adapter à l'espace, le comité du Bon Vouloir souhaite que les artistes proposent **une seule œuvre majeure et récente ne dépassant pas 1m60 horizontalement.** Cependant, ceux que cette mesure met mal à l'aise peuvent amener **un ensemble cohérent de deux œuvres qui, intervalle entre elles compris, ne dépasse pas 1m60 horizontalement.**
- **Les sculpteurs et céramistes** pourront présenter deux œuvres, exclusivement **des pièces stables sur leur base**, pour éviter leur chute. Les sculptures ne devront pas dépasser **80kg pour l'intérieur**. Les artistes qui le souhaitent peuvent également exposer à l'extérieur des Abattoirs, dans la cour (prise en charge par l'artiste du transport et du placement de son œuvre). Celui-ci prendra toutes les précautions nécessaires pour que la stabilité soit assurée.
- Chaque œuvre portera au verso **une étiquette mentionnant les nom, prénom de l'auteur, ainsi que le titre de son œuvre**. Ces indications seront identiques aux mentions figurant sur le bulletin d'inscription qui doit absolument **nous parvenir au plus tard le dimanche 27 avril 2025. Passé ce délai, les inscriptions ne seront plus acceptées.**
- Le Cercle et la Ville de Mons, propriétaire des lieux **ne prennent aucune responsabilité en cas de dégâts éventuels aux œuvres ou par une œuvre**, chaque exposant étant libre d'être son propre assureur et d'assumer tous les risques auxquels l'œuvre peut être exposée.
- Un reçu sera signé lors du dépôt, de même qu'une décharge lors de la reprise des œuvres.
- Le Salon est un événement culturel et ne constitue pas une activité économique telle que celle d'un galeriste, à l'exception du droit de cimaises, rien n'est réclamé par le Cercle d'Art. Les coordonnées et toute information utile de l'artiste seront mentionnées sur la liste des exposants, rédigée après la sélection des œuvres.

Très important

- 1) **Les œuvres seront déposées** par vos soins ou par toute personne dont vous répondez aux anciens Abattoirs (rue de la Trouille 17 à Mons), **exclusivement les 9 et 10 mai 2025 de 12h à 18h et le dimanche 11 mai 2025 de 12h à 13h.**
La sélection se fera le dimanche 11 mai 2025 à 14h. Nous ne pouvons pas garantir l'accrochage des œuvres qui ne seraient pas déposées aux jours et heures indiqués ci-dessus. En cas de problèmes, vous pouvez téléphoner à Delphine Dupont (065/405338) ou lui envoyer un mail à delphine.dupont@ville.mons.be
- 2) Le Comité de sélection sera composé de membres du comité du Bon Vouloir ainsi que d'artistes au professionnalisme confirmé et de membres extérieurs qualifiés. Ce comité sélectionnera ou ne retiendra pas l'œuvre présentée. La sélection est faite de façon indépendante sans obligation de motivation. **Le jury du Bon Vouloir sélectionne des œuvres originales et personnelles. Il évite la banalité, le plagiat, la faiblesse des moyens techniques.**
- 3) Les œuvres non exposées seront reprises au Frigo des anciens Abattoirs du mardi 13 mai au vendredi 16 mai 2025 de 12h à 18h.
- 4) Le vernissage aura lieu le dimanche 18 mai 2025 à 11h.
- 5) Le droit de participation à l'exposition est de **20€**, à verser lors de l'envoi du bulletin de participation au compte du Bon Vouloir BE06 776-5981236-22. Ce montant est remboursé en cas de non-sélection.
- 6) Nous espérons vous retrouver tous après le vernissage, dans l'ambiance amicale de notre repas. Le menu vous sera proposé pour la somme de 45€. Nous ferons appel à un traiteur. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà s'inscrire via le bulletin de participation ci-joint. Cela nous permettra d'avoir un nombre approximatif de participants. **Attention, à la date du 11 mai, les désistements pour le repas ne seront plus possibles.**
- 7) Les exposants reprendront leurs œuvres les mardi 19 et mercredi 20 août 2025 aux anciens Abattoirs de 12h et 18h. Les lieux d'exposition doivent en effet être libérés dans les plus brefs délais. **Il n'est pas possible de reprendre les œuvres le dimanche.**
- 8) Le Cercle est une association de fait depuis 1895 et décline toute responsabilité au sujet de la sélection et de l'organisation de l'événement. L'accrochage est fait de la manière la plus indépendante et sans parti pris afin de mettre les œuvres en valeur dans un espace qui suppose des contraintes variées comme celles inhérentes à la diversité des expressions artistiques.

Pour le Comité du Bon Vouloir
Pierre FAVART, Président

120^{ème} Salon du Bon Vouloir
(du 18 mai au 17 août 2025)

Bulletin d'inscription (à retourner au plus tard le 27/04/2025)
Passé ce délai, les inscriptions ne seront plus acceptées.

Musée des Beaux-Arts, rue Neuve 8 à 7000 Mons – delphine.dupont@ville.mons.be

Je soussigné

Adresse complète

.....

Téléphone/Gsm :

Adresse mail :

n° cpte en banque (en cas de remboursement)

Présente l'œuvre/les oeuvres suivante(s) au 120^{ème} Salon du Bon Vouloir.

Titre	Technique	Matière/support	Dimensions	Prix de vente
1.				
2.				

Je verse la somme de 20 € (droits de cimaises) au compte BE06 776-598123622 du Bon Vouloir.

Je m'inscris au repas du dimanche 18 mai 2025 et verse la somme de 45€/personne au compte BE06 776-598123622 du Bon Vouloir.

(nombre de personnes :))

SIGNATURE